

La retraite progressive et le cumul emploi-retraite pour les professions libérales



TARIFS

Adhérent Coût inclus dans la cotisation annuelle

Non-adhérent 42 €




PUBLIC

Tout professionnel libéral ainsi que tout membre correspondant

INTERVENANT(S)

Sébastien VONESCH
Conseil en protection sociale

[Inscription](#)

DATE(S) 	DURÉE 	HORAIRES 	TYPE DE SESSION 
Lundi 12 fév. 2024	1 heure	de 13h00 à 14h00	WEBINAIRE

PROGRAMME

La réforme des retraites modifie les règles en matière de cumul emploi-retraite avec la fabrication de nouveaux droits sous certaines conditions.

Par ailleurs, la retraite progressive devient désormais accessible à tous les travailleurs non-salariés depuis le 1^{er} septembre 2023.

À l'occasion de cette session, un focus sera fait sur des deux points en particulier, illustrés d'exemples concrets.